

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2026-CS-15

DÉLIBÉRATION
DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 28.05.2026

NOM : 5.3

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, CHOVA Audrey

CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TALLON Jean, TEYSSIER Kévin, TOURVIEILLE Max

CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémy

CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel

CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale

CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne

CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT GUY, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier

CC Val de Ligne : CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

Délégués suppléants présents :

CC Bassin d'Aubenas : DEVES Jean-François

CC Gorges de l'Ardèche : VENTALON Yvon

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 28 (dont 2 suppléants)

Procurations : 7

Votants : 35

Absents : 7

Date de convocation : le 22/05/2026

Procurations : BADIA Armand donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas donne pouvoir à CHOVA Audrey, BOISSIN Joël donne pouvoir à DUMAS Yoann, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, NAJI Driss donne pouvoir à COSSE Marie-Jeanne, UGHETTO Laurent donne pouvoir à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien donne pouvoir à LOUCHE Emile,

Absents : ARNAUD Jean-Luc, BOUCHARDON Mickaël, MARRON Jean-Philippe, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan, CAPIOD Thierry

Secrétaire de séance : TEYSSIER Kévin

Objet : Constitution d'une Commission SCoT

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2026-04-23-000015 en date du 23 avril 2026 autorisant la modification des statuts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'il convient de constituer une Commission SCoT et de désigner en son sein les élus siégeant auprès du Président, membre de droit, soit 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par communauté de communes.

DELEGUES COMMISSION SCOT		
Communauté de Communes	Titulaires	Suppléant
Ardèche des Sources et Volcans	CHAPUIS Pierre	MARTIN Nicolas
	BADIA Armand	
Bassin d'Aubenas	TEYSSIER Kévin	POYET Norbert
	AUDIGIER Nicolas	
Berg et Coiron	NAJI Driss	CROS Joël
	COSSE Marie-Jeanne	
Gorges de l'Ardèche	UGHETTO Laurent	CLEMENT Guy
	CLEMENT Nicolas	
Montagne d'Ardèche	LOUCHE Emile	PRADIER Sébastien
	MASCLAUX Jérémy	
Pays Beaume Drobie	DUMAS Yoann	BOISSIN Joël
	GUILLET Pascale	
Pays des Vans en Cévennes	ROBERT Lionnel	CHAZE PIALON Géraldine
	BASTIDE Bérengère	
Val de Ligne	CHANIOL Bernard	LEPVRIER Isabelle
	NURY Didier	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** une commission SCoT avec 2 élus titulaires et 1 suppléant par communauté de communes, soit 16 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
SAUCLES Gérard

